

## **AIDE AUX LOYERS**

### **MESURES CONCRÈTES EN FAVEUR DES ENTREPRISES CONTRAINTES À LA FERMETURE : UN PAS SALUÉ QUI EN ATTEND D'AUTRES !**

---

Chères et chers collègues,

Dans son [communiqué de presse](#) d'hier, le **Conseil d'État fribourgeois** annonce la **prochaine mise en œuvre de mesures d'aides financières en faveur des entreprises obligées à la fermeture depuis la fin octobre pour certaines ou début novembre pour d'autres**. GastroFribourg ne peut que saluer très positivement cette décision qui fait écho à sa demande expresse transmise à notre gouvernement le 4 novembre. Mais ceci ne doit être que le début des actions urgentes qui doivent être décidées par nos édiles pour que notre secteur puisse survivre à cette sombre période.

La situation reste gravissime et les attentes de votre section sont encore là. Nous prenons acte avec joie mais réserve de ce soutien financier à fonds perdu, ce qui est parfaitement légitime puisque la fermeture de nos établissements a été obligatoire et sans appel. Sans aucunement douter des bonnes intentions de cette décision, **nous en attendons maintenant avec intérêt les détails ainsi que leur calendrier de mise en œuvre**.

À ce stade, de nombreuses questions sont à soulever ici : la pertinence du montant (8mio) débloqué en faveur des charges de loyers et sous forme de soutien aux employés (RHT), comparativement à l'ensemble présenté de tous les ayants droit (cafés, restaurants, bars, discothèques, bowling, établissements de divertissement, lieux culturels...), ou encore la période sur laquelle sera utilisée cette somme, sachant qu'aucune entrée financière ne sera faite en novembre et que la quasi-totalité des réservations de décembre a été annulée.

Même si nous pouvons espérer survivre aux problèmes du présent mois, il en sera peut-être différemment pour la fin de l'année ou les mois suivants. Le soutien de notre canton se devra donc d'être, in fine, à la mesure de cette difficile situation que nous vivons.

Par ailleurs, dans nos derniers courriers au [Conseil d'État](#) ainsi qu'au [Conseil fédéral](#) nous demandons instamment que des mesures exceptionnelles soient prises, pour une situation exceptionnelle. Celles-ci font état des frais fixes, des coûts importants liés aux RHT, constitués des charges salariales, sociales et administratives. Ces demandes ne font évidemment pas partie de la décision prise par notre gouvernement ce jour.

**GastroFribourg demande donc avec vigueur et fermeté que nos appels soient entendus** et que notre Conseil d'Etat ainsi que notre Gouvernement fédéral assument les décisions qui impactent directement notre secteur. Un pas a été fait, nous en attendons d'autres, rapidement. Nous ne lâcherons rien !

Nous reviendrons vers vous pour vous donner les détails sur les modalités d'application des mesures dès que celles-ci seront connues et vous adressons, chères et chers membres, nos cordiales salutations.



**Muriel Hauser**

Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15

CP/PF 326

1701 Fribourg

Tél. 026 424 65 29

[www.gastrofribourg.ch](http://www.gastrofribourg.ch)